

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 29/05/2026

Présents : 9

Votants : 11

Représentés : 2

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard DESCLAUX

Présents : Gérard DESCLAUX, Didier CASSÉ, Nathalie GRAULLE, Catherine MAURY, Pascal MAURY, Serge SERENE, Martine CASTERA, Marie-Christine PEDRO, Jean-Yves COIRIER.

Représentés : Mme CAMILLERIE Véronique, Mme BERNADAC-DESCOMBES Régine
Secrétaire de Séance : GRAULLE Nathalie

Ordre du jour :

- Désignation du délégué et des suppléants pour l'élection des sénateurs,
- Délibération pour la vacance du poste du secrétariat,
- Questions diverses.

DE 043 2026 – Élection des délégué et suppléants pour l'élection des sénateurs :

Composition du bureau électoral : M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés M. COIRIER et Mme CASTERA et les deux membres les plus jeunes Mme PEDRO et M. MAURY. La présidence est assurée par M. le Maire Gérard DESCLAUX.

Élection du délégué : M. le Maire présente sa candidature et demande si dans les personnes présentes, il y a des candidats : Pas d'autres candidats.

La candidature de M. le Maire est enregistrée : M. DESCLAUX Gérard

Le vote est à scrutin secret et majorité absolue.

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Monsieur DESCLAUX Gérard : 11 voix

Monsieur DESCLAUX Gérard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élections des suppléants : Candidatures enregistrées

M. Didier CASSÉ, Mme Nathalie GRAULLE et Mme Martine CASTERA.

Vote du 1^{er} suppléant - M. Didier CASSÉ :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Monsieur Didier CASSÉ : 11 voix.

Monsieur Didier CASSÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Vote du 2^{ème} suppléant - Mme Nathalie GRAULLE :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Madame Nathalie GRAULLE : 11 voix.

Madame Nathalie GRAULLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Vote du 3^{ème} suppléant - Mme Martine CASTERA :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Madame Martine CASTERA : 10 voix.

Madame Martine CASTERA ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

DE 044 2026 – Délibération portant création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activités :

Monsieur le Maire lit la délibération aux membres du conseil municipal présents.

Il s'agit du recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 2 mois du 15 juin au 15 août 2026.

Cet agent assurera les fonctions de secrétaire général de mairie au grade de rédacteur, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 19h.

Vote : adopté à l'unanimité.

DE 045 2026 – Délibération portant création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie :

À compter du 16 août 2026, création d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps non complet pour 19h hebdomadaire sur le grade de rédacteur territorial.

Vote : adopté à l'unanimité.

Questions diverses

➤ Tribunal Administratif de Toulouse (TA) : Affaire BONNET

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que la commune prend un avocat, Maître Bonnel spécialisé en urbanisme, et qu'il propose des honoraires au taux horaire de 180,00 € Hors taxes.

➤ Appartement communal :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'une entreprise spécialisée pour le déplombage du studio a fait parvenir un devis de 12 645,00 € H. T, afin de réaliser ces travaux. Au vu du montant, il paraît nécessaire d'étudier un autre procédé, voir un habillage ou autre.

Il faut voir avec des entreprises de menuiserie et de peinture en bâtiment.

➤ Demande de location de Piparlan par ANGAKA :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal présents que ANGAKA a demandé à louer la cabane de Piparlan pour la période du 10/12/2026 au 07/03/2027, 3 nuits par semaine les jeudis, vendredis et samedis. ANGAKA demande également la possibilité d'autres dates.

Décision à prendre au plus tard pour le mois de septembre 2026.

Décision : la commission des cabanes pastorales va se réunir pour en discuter.

➤ Commission d'embellissement du village :

Proposition d'acquérir 3 tables de pique-nique.

Devis des Bois Cabannais qui est plus intéressant que les prix proposés dans les catalogues disponibles à la Mairie.

Les Bois Cabannais proposent un prix H. T. de 270,00 € par table.

Il est proposé d'installer une table à l'entrée du village, une à l'aire de jeux et une sur la plateforme à aménager à la sortie du village après l'église.

Il est demandé de déplacer le barbecue trop près des jeux et de revoir l'éclairage du terrain de pétanque, ainsi que de sécuriser l'espace entre l'aire de jeux et le terrain de pétanque.

➤ SDE 09 :

M. SERENE a assisté, fin mai, à l'AG du SDE 09.

L'effacement des lignes électriques et téléphoniques commenceront en juin.

Il est demandé s'il y aurait une possibilité d'éclairage de l'église : prendre contact avec l'ingénieur.

➤ Produits d'entretien des locaux communaux :

Une étude concernant les prix des produits d'entretien sera réalisée avec plusieurs fournisseurs.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Gérard DESCLAUX
Président de séance



Nathalie GRAULLE
Secrétaire de séance

